



COMMISSION MIXTE PARITAIRE SYNERPA DU 10 FÉVRIER 2009



Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 18 décembre 2008.
- Ouverture des négociations sur la valeur du point.
- Présentation de l'avenant à l'annexe relatif à la mise en conformité du régime de prévoyance.
- Questions diverses.

► Ouverture des négociations sur la valeur du point

Le Président de la Commission Sociale remercie les signataires de l'avenant N°14 (CFDT, CFTC, CGC) relatif aux modifications de grille de classification. Il précise que 2009 sera une année difficile et que les sociétés représentées au Synerpa n'ont pas appliqué l'augmentation des prix de 3%.

Il nous précise aussi que les taux d'occupation ont fortement baissé.

Au vu de ces difficultés, le Synerpa propose, sans possibilité de négociations :

► **0,8% d'augmentation de la valeur du point qui passe de 6,66 euros à 6,72 euros, augmentation prévue à partir du mois d'Avril, ce qui fait 0,6% sur l'ensemble de l'année.**

- La CFDT propose 6,97 euros ;
- F.O : 6,85 euros ;
- La CGT : 7,32 euros (10%).
- La CGC n'a pas de mandat pour faire une proposition.

Le Synerpa constate que c'est effectivement une proposition minimaliste, mais due à la conjoncture économique difficile pour les entreprises.

Il signale que la profession est très inquiète et n'a même plus de vue à court terme.

Il ne désire pas faire d'autres propositions.

Il précise que l'augmentation de la valeur du point n'est pas forcément reprise par les tutelles, ce qui choque les partenaires sociaux qui, d'une seule voix, rétorquent que ce n'est pas le problème des salariés.

Nous manifestons notre inquiétude et nous nous rendons compte qu'aucune négociation n'est possible.

► Présentation de l'avenant N°15

Ce projet d'avenant vise à supprimer toute discrimination liée à l'âge dans l'octroi des garanties collectives en matière de prévoyance.

Le Synerpa nous met au pied du mur en nous le présentant

au dernier moment. Nous n'avons pas eu la possibilité de travailler dessus, et ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Le problème se pose sur ces articles « bis ». Ne pourrait-on pas se pencher sur l'article initial qui est celui de la CCU et non de l'annexe? (*proposition émise plusieurs fois*).

Le Synerpa précise qu'en cette instance, il ne s'agit que de traiter les modifications.

L'ensemble des partenaires propose de porter en Commission mixte plénière FHP et en négociation la globalité de la prévoyance. Approbation du Synerpa qui en fera la demande sans préjuger de la réponse.

► Questions diverses

► L'avenant N°14 n'a pu être déposé car il manquait une signature sur une page. Explications embrouillées du Synerpa sur les procédures, délais légaux, etc. pour déposer un avenant. Du coup, le passage du coefficient 195 au 199 se fera dès le mois d'avril sans en attendre l'extension.

► Une commission de suivi pour cet avenant a été demandée.

► Demande d'un débat sur l'encadrement intermédiaire ou de proximité.

Ordre du jour pour la prochaine séance du 13 Mars 2009 :

- Approbation du procès-verbal du 10 Février;
- Poursuite de la négociation sur la valeur du point.
- Restitution des travaux du groupe sur les conditions de travail.
- Encadrement intermédiaire.
- Mise en place de la commission de suivi de l'avenant N°14.
- Questions diverses.